

OBJET :	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DES FONTENILS - TARIFS
----------------	---

En séance du 18 décembre 2008, le conseil communautaire fixait les tarifs à appliquer aux utilisateurs de l'aire d'accueil des Fontenils.

Le principe de facturer le même prix au mètre cube de l'eau que celui qui est appliqué à tous les usagers de ce service avait été validé.

La commune de Nouan-le-Fuzelier ayant décidé d'augmenter son tarif lors de son conseil municipal du 18 février 2009, il est nécessaire de réviser notre tarification.

Le conseil communautaire décide donc à l'unanimité que le prix du mètre cube d'eau s'élèvera à 2,25 € toutes taxes incluses à compter de l'ouverture de l'aire.

OBJET :	TENUE DE L'ASSEMBLEE
----------------	-----------------------------

Le Président de séance propose au conseil communautaire de déplacer la tenue des assemblées dans les communes membres de Cœur de Sologne.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le principe et décide d'effectuer le premier déplacement vers la commune de Chaumont-sur-Tharonne, la date restant à préciser

OBJET :	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Composition
----------------	--

L'article 22 du code des marchés publics prévoit la composition de la commission d'appel d'offres.

Celle-ci est composée entre autres, du Président de la communauté de communes ou de son représentant.

Lors de la composition de la commission en assemblée du 15 mai 2008, le conseil n'avait pas désigné de représentant du Président.

Hugues AGUETTAZ étant absent pour raison médicale, il convient de procéder à la désignation d'un représentant.

Alain BEIGNET est désigné à l'unanimité, au scrutin secret, comme représentant du Président au sein de la commission d'appel d'offres.

OBJET :	PISCINE DE LAMOTTE-BEUVRON – Convention avec la société « L'Etoile »
----------------	---

Le Président de séance soumet à l'assemblée les termes du projet de convention à passer avec la société « L'Etoile » pour la gestion de la cafétéria de la piscine de Lamotte-Beuvron.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et autorise le Président à la signer.

OBJET :	GESTION DES PISCINES – Création d'emplois saisonniers
----------------	--

Afin de faire fonctionner les piscines intercommunales, le Président de séance propose au conseil communautaire la création de postes pour le recrutement de personnel saisonnier :

Adjointes techniques 2ème classe rémunérés au 1^{er} échelon du grade :

Du 2 mai au 31 août : 1 poste à temps complet

Du 16 mai au 30 juin : 1 poste à 24h hebdomadaires et 1 poste à mi-temps

Du 1^{er} juillet au 31 août : 6 postes à temps complet

Educateurs des activités physiques et sportives :

Du 16 mai au 31 août : 1 poste à temps complet

Du 1^{er} juillet au 31 août : 1 poste à temps complet

Du 1^{er} au 31 août : 2 postes à temps complet

Ces postes seront rémunérés au 5^{ème} échelon du grade pour les personnes titulaires du BEESAN et au 2^{ème} échelon du grade pour celles détentrices du BNSSA.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création des postes et les niveaux de rémunération.

OBJET :	GESTION DES PISCINES – Dates de la saison
----------------	--

Le conseil communautaire avait décidé en 2008 d'harmoniser la gestion des deux établissements de baignade et pour cela fixé une période de fonctionnement identique dans les deux piscines.

Pour 2009, le Président de séance propose d'appliquer le même principe en fixant la période de l'ouverture du 16 mai 2009 au 31 août 2009 pour les deux piscines intercommunales.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

OBJET : ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Dans le cadre du vote du budget primitif 2009, le montant des attributions de compensation aux communes membres est reconduit aux mêmes sommes qu'en 2008, à savoir :

Commune	Taxe Professionnelle	Dotation Part salaire	TOTAL
Chaon	14 729,00	2 311,00	17 040,00 €
Chaumont-sur-Tharonne	353 931,65	94 516,00	448 447,65 €
Lamotte-Beuvron	680 285,60	388 310,00	1 068 595,60 €
Nouan-le-Fuzelier	408 774,95	204 154,00	612 928,95 €
Souigny-en-Sologne	13 705,00	5 791,00	19 496,00 €
Vouzon	24 976,38	14 522,00	34 498,38 €
		Total	2 206 006,40 €

OBJET : DUREES D'AMORTISSEMENT

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'appliquer les durées d'amortissement suivantes :

- Véhicules : 5 ans
- Mobilier : 10 ans
- Matériels divers : 8 ans
- Frais d'étude : 5 ans
- Equipements sportifs : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans

Il est précisé que ces durées s'appliquent aux biens figurant dans le patrimoine de la communauté de communes (soit les biens achetés mais aussi les biens transférés).

OBJET : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES – Vote des taux

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2009.

Le SMICTOM vote son produit attendu dans le cadre du vote de son budget primitif, puis les services fiscaux rédigent la proposition de taux compte tenu du lissage, dont la date butoir était le 1^{er} janvier 2009.

Le Président propose au conseil communautaire les taux suivants :

- Chaon : 15,04 %
- Chaumont-sur-Tharonne : 15,04 %
- Nouan-le-Fuzelier : 15,04 %
- Souigny-en-Sologne : 15,04 %
- Vouzon : 15,04 %

- Lamotte-Beuvron : 15,65 %
(hors lissage)

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, les taux proposés.

OBJET :	TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE
----------------	-------------------------------------

Conformément au débat d'orientation budgétaire, le Président propose au conseil communautaire de maintenir le taux de taxe professionnelle au niveau d'origine (à la création de la communauté de communes) soit 10,83 %.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

OBJET :	AFFECTATION DES RESULTATS 2008 - Budget SPANC
----------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BEIGNET,
Après avoir entendu le compte administratif 2008,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 13 792,98 €,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement de la Section d'Investissement (021)		
Résultat au 31/12/2008	EXCEDENT	
	DEFICIT	13 792,98 €
EXCEDENT AU 31/12/2008		
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		
DEFICIT AU 31/12/2008		
- Déficit à reporter		
		13 792,98 €

OBJET :	AFFECTATION DES RESULTATS 2008 - Budget des zones d'activités
----------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BEIGNET,
Après avoir entendu le compte administratif 2008,
Considérant le résultat de la section d'investissement et les restes à réaliser, recettes et dépenses,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 68 169,34 €
- un déficit d'investissement de 61 539,94 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement de la Section d'Investissement (021)		
Résultat au 31/12/2008	EXCEDENT	68 169,34 €
	DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/2008		
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		
		61 539,94 €
DEFICIT AU 31/12/2008		
- Déficit à reporter		
		6 629,40 €

OBJET :	AFFECTATION DES RESULTATS 2008 – Budget général
----------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BEIGNET,
Après avoir entendu le compte administratif 2008
Considérant le résultat déficitaire de la section d'investissement de 136 583,91 €,
Et compte tenu des restes à réaliser recettes de 178 164 € et des restes à réaliser dépenses de 225 073 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de 528 804,07 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		657 273,00 €
Virement de la Section d'Investissement (021)		
Résultat au 31/12/2008	EXCEDENT	528 804,07 €
	DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/2008		
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		183 493,00 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		345 311,07 €
DEFICIT AU 31/12/2008		
- Déficit à reporter		

OBJET :	COMPTES DE GESTION 2008
----------------	--------------------------------

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le receveur, pour le budget principal, le budget annexe du SPANC et le budget annexe des zones d'activités, n'appellent ni observation ni réserve.

OBJET :	COMPTES ADMINISTRATIFS 2008
----------------	------------------------------------

Monsieur Alain BEIGNET, Président de séance soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes administratifs 2008 du budget principal, des zones d'activités et du SPANC.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice	21
Nombre de membres présents.....	18
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes POUR.....	18
Votes CONTRE	0

Les comptes administratifs 2008 sont approuvés à l'unanimité.